

Montpellier, le 8 janvier 2014

L'Inspecteur de l'éducation nationale
adjoint à Madame la
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mr l'INA

Mesdames et Messieurs les enseignants 1^{er} degré
du département de l'Hérault
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs

Bureau Formation

Affaire suivie par
Frédéric Cordeiro
Téléphone
04.67.91.53.02
Télécopie
04.67.91.52.96
courriel
frederic.cordeiro
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Animations pédagogiques 2013/2014 à distance - Volet B - M@gistère

1. Présentation

Lors du premier point d'étape de l'entrée de l'école dans l'ère du numérique, le 10 juin 2013, le ministre de l'éducation nationale a annoncé la mise en place du dispositif de e-formation M@gistère mis à la disposition des services de formation en académie à partir du mois d'octobre 2013.

La réussite de ce dispositif repose sur la mobilisation de tous les acteurs de la formation en académie. Son déploiement devra répondre aux besoins de formation des enseignants du 1^{er} degré dans le cadre fixé par la circulaire 2013-123 du 18 août 2013, M@gistère. Cette plateforme concernera à terme la formation continue de tous les enseignants et personnels de l'éducation nationale.

"Faire entrer l'école dans l'ère du numérique" : une des mesures clés du projet de loi pour la refondation de l'Ecole". Présentée le 13 Décembre 2012 par Vincent Peillon, la stratégie globale pour généraliser les usages du numérique éducatif vise à créer un service public du numérique éducatif et mettre en place une éducation au numérique, développer des ressources et service pédagogiques numériques accessibles à tous, former les personnels de l'éducation au et par le numérique, et accompagner le développement des usages pour un ancrage pérenne du numérique à l'école. Elle est mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des représentants de la communauté éducative et des partenaires publics et privés, au niveau national comme local (enseignants, personnel d'encadrement, collectivités territoriales, éditeurs, industriels...)

2. Modalités de déploiement

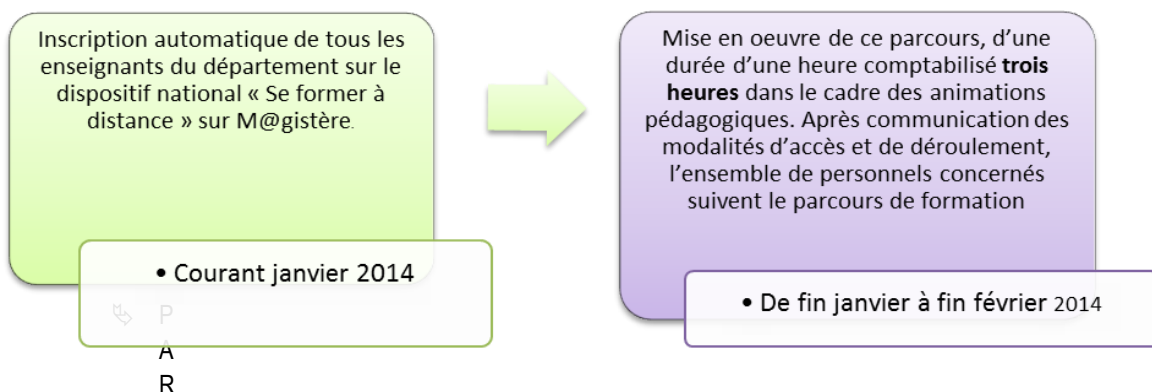
Si vous travaillez à temps plein et dans le cadre des animations pédagogiques 2013/2014, vous allez suivre deux parcours de formation sur la plate-forme M@gistère, pour une durée totale de six heures (sur les neuf heures prévues, trois heures sont réservées à la consultation sur les programmes).

Si vous travaillez à temps partiel, vous n'avez pas à suivre de parcours de formation à distance - Volet B. La possibilité vous est cependant laissée de suivre le parcours « Se former à distance » auquel vous serez automatiquement inscrit (si vous souhaitez suivre un autre parcours, vous devrez vous inscrire via GDAI lors de la campagne à la mi-mars 2014).

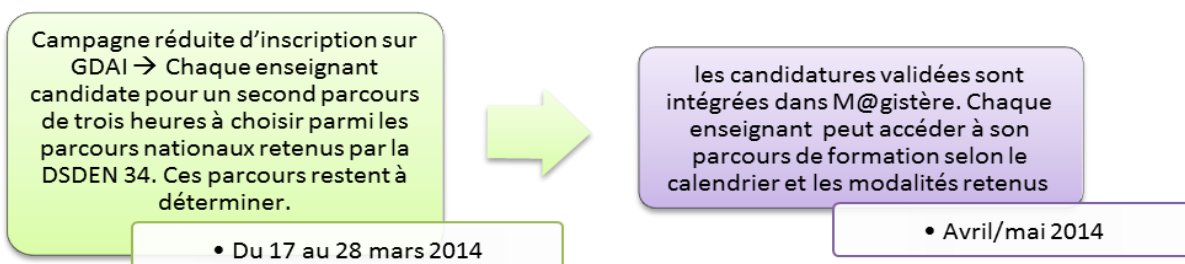
3. Parcours et calendrier départemental

Ces deux parcours seront mis en œuvre selon les modalités suivantes :

➔ **PARCOURS OBLIGATOIRE (pour les enseignants à plein temps)**
«SE FORMER A DISTANCE» (Durée : 1 heure comptabilisée 3 heures)



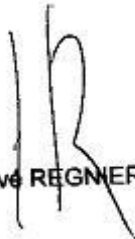
➔ **PARCOURS A CANDIDATURE INDIVIDUELLE (Durée : 3 heures)**
A choisir parmi les parcours qui seront précisés ultérieurement.



4. Accès à M@gistère

La notice technique précisant les modalités d'accès à la plate-forme M@gistère et son ergonomie générale est jointe en annexe à ce courrier.

En vous souhaitant une excellente appropriation de cette nouvelle modalité de formation,


Hervé REGNIER